LE DÉPARTEMENT

Le Département de la Drôme
Déplacements / SERM - Pôle Gestion Flotte

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE SERVICES

Prestations de réparation de carrosserie des véhicules de moins de 3,5 tonnes du Département de la Drôme - Atelier de Valence

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	20269125
Date limite de remise des plis	***08/01/2027*** à ***11:00***

Il est rappelé que les candidats ne sont pas obligés de signer leurs offres au moment de leur dépôt (la signature électronique n'est exigée que pour le prestataire retenu).

1. OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

Le Département de la Drôme
Déplacements / SERM - Pôle Gestion Flotte
Représentant : Franck SOULIGNAC Président du Conseil départemental
Adresse : Département de la Drôme
26 avenue du Président Herriot
26000 Valence
Téléphone : 04.75.79.26.26
Site internet : https://www.ladrome.fr/

- **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Prestations de réparation de carrosserie des véhicules de moins de 3,5 tonnes du Département de la Drôme - Atelier de Valence**

Les véhicules de la flotte du Département de la Drôme sont essentiellement de marque Renault (clio II, clio III, clio IV, Kangoo…) et dans une moindre mesure Peugeot, Citroen (Berlingo…). Des fourgons type Trafic sont également présents.

Code CPV	Libellé CPV
50112110-7	Services de réparation de carrosseries de véhicules

- **Caractéristiques principales du contrat :**

Objet du contrat	Prestations de réparation de carrosserie des véhicules de moins de 3,5 tonnes du Département de la Drôme - Atelier de Valence
Acheteur	Le Département de la Drôme
Type de contrat	Accord-cadre, à bons de commande sans minimum et avec maximum, mono-attributaire, de services
Structure	Lot unique
Lieu d'exécution	Valence
Durée globale maximale	4 ans, à compter du 1 mars 2027 ou de la notification si elle est postérieure à cette date, dont **3** reconductions
Développement durable	Clause sociale - Clause environnementale - Critère environnemental
Pénalités de retard	P = V x R / 1000
Variation des prix	Révisables (référence)
Nature des prix	Prix unitaires

- **Allotissement :**

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : exécution des prestations techniquement plus difficile. Elle est structurée ainsi :

Type	Objet, délai
Période	Période initiale - montant maximum 100 000,00 € HT 1 an à compter du 1er mars 2027 ou de la notification si elle est postérieure à cette date
Période	Reconduction n°1 - montant maximum 100 000,00 € HT 1 an à compter du 1er mars 2028
Période	Reconduction n°2 - montant maximum 100 000,00 € HT 1 an à compter du 1er mars 2029
Période	Reconduction n°3 - montant maximum 100 000,00 € HT 1 an à compter du 1er mars 2030

Consultation	Prestations de réparation de carrosserie des véhicules de moins de 3,5 tonnes du Département de la Drôme - Atelier de Valence : *Les véhicules de la flotte du Département de la Drôme sont essentiellement de marque Renault (clio II, clio III, clio IV, Kangoo…) et dans une moindre mesure Peugeot, Citroen (Berlingo…). Des fourgons type Trafic sont également présents.* 4 ans à compter du 1 mars 2027 (CPV 50112110-7 : Services de réparation de carrosseries de véhicules)

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

- **Déroulé de la procédure et planning prévisionnel de la consultation :**

Publication de la consultation	novembre 2026
Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat	janvier 2027
Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs	janvier 2027
Analyse des offres, demandes de précisions éventuelles	janvier 2027
Classement des offres et attribution du contrat	janvier 2027
Information des candidats non retenus	février 2027
Signature et notification du contrat	mars 2027

**Ce planning est prévisionnel et ne saurait engager la responsabilité de l'acheteur en cas de décalage dans le temps L'acheteur se laisse la possibilité de le modifier ou de l'ajuster si besoin.*

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://marcel26.fr.

■ Dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- **RC et ses annexes** (Règlement de la consultation et ses annexes)
- **AE et ses annexes** (Acte d'engagement et ses annexes)
- **Annexe 1** : **4 devis à chiffrer**
- **BPU** (Bordereau des prix)
- **CCAP** (Cahier des clauses administratives particulières)
- **CCTP et ses annexes** (Cahier des clauses techniques particulières et ses annexes)
- **Le cadre de réponse environnementale**

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution. Cependant, en cas de groupement conjoint, le mandataire devra être solidaire.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres pour un même lot, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 120 Jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

■ Clause d'insertion sociale :

En application de l'article L2112-2 du Code de la commande Publique, la présente consultation contient une clause d'exécution qui vise la promotion de l'emploi et qui s'adresse aux bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) ou à défaut, à d'autres catégories de personnes éloignées de l'emploi : bénéficiaires de minima sociaux, chômeurs de longue durée, jeunes sans qualification etc... dont l'éligibilité à ce dispositif aura été validée par le Maître d'Ouvrage ou par son représentant chargé de la mise en œuvre des clauses d'insertion.

■ Régularisation des propositions :

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

- **Modalités de remise des offres :**

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : https://marcel26.fr.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Le compte AWS avec lequel vous déposez votre offre doit être à jour (n° SIRET valide et adresse correspondante).

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats.Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne eIDAS du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. **Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération**. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance
https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-après.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :
Hôtel du Département
Service Achats - 1e étage - Bureau 108
26 rue du Président E. Herriot
26026 Valence

Contact : Marcel26 ou Direction achats, juridique et affaires générales / Service Achats

Si le candidat adresse plusieurs offres différentes, seule la dernière offre reçue sera examinée.

Rappels généraux :
Une signature manuscrite scannée n'a pas d'autre valeur que celle d'une copie et ne peut pas remplacer la signature manuscrite ou électronique (voir annexe au RC « Dématérialisation »).

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Pour toute précision il convient de se reporter à la documentation suivante : https://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Variantes :**

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

- **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
DC1 - Lettre de candidature	*Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)*
DC2 - Déclaration du candidat	*Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)*
Autres justificatifs	
Divers	*extrait Kbis mentionnant l'activité "carrosserie"*

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf).

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
AE et ses annexes	*Acte d'engagement et ses annexes*
BPU	*Bordereau de prix unitaires,* au format tableur (possibilité de joindre une copie PDF par sécurité). *Attention, chaque prix doit être arrondi à deux décimales.*
Annexe 1	*4 devis à chiffrer*
Mémoire environnemental	*Le cadre de réponse environnementale selon le modèle fourni* *Ce document contiendra les éléments permettant le jugement de la valeur environnementale, fixés à l'article Critères de jugement des offres*

*Merci de présenter vos documents dans des **fichiers distincts** (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf etc).*

Il est inutile d'ajouter des documents qui ne sont pas listés ci-dessus.

*De la même manière, il vous est demandé de réduire au maximum le **poids** des fichiers afin de limiter notre impact environnemental lié au stockage de toutes ces données (attention au scan couleur à forte résolution).*

*Merci de conserver le **nommage** des fichiers du DCE.*

Pour tous les documents autre que les pièces du DCE, merci de respecter les règles de nommage informatiques suivantes : pas de caractères spéciaux tels que - ° : é ' à.

Notre arborescence informatique étant déjà complexe, merci de réduire le nom des documents afin que nous puissions ouvrir vos fichiers. La longueur maximale du chemin sous windows est de 244 caractères. Notre arborescence en prend déjà entre 100 et 150, veuillez donc ne pas saisir de noms dépassant 90 caractères.

: En cas de non-respect de ces consignes, les fichiers seront renvoyés au titulaire pour renommage et réduction du poids, conformément aux consignes données.

4. JUGEMENTS DES OFFRES ET ATTRIBUTION

- **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
1. Prix (72 %)	
- Coût déplacement pour le département (50 pts)	Coût de déplacement et d'immobilisation de 2 agents pour l'amené et la récupération du véhicule à réparer, de l'atelier du département à l'adresse du carrossier. **Calcul selon formule : Note 50 x (meilleur résultat/résultat à noter)** formule de notation : Amené du véhicule (coût 2 agents + coût de 2 véhicules à l'aller + coût d'1 véhicule au retour) x distance en temps Immobilisation : coût 2 agents + coût 2 véhicules pendant 20 minutes Récupération véhicule (coût 2 agents + coût 1 véhicule à l'aller + coût 2 véhicules au retour) x distance en temps Immobilisation : coût 2 agents + coût 2 véhicules pendant 20 minutes Les coûts utilisés sont ceux du barème du SERM coût agent : coût moyen agent catégorie C de la Direction des Déplacements coût véhicule : coût de location d'un véhicule du pool Viamichelin sera utilisé pour connaître la distance en temps entre l'atelier du département et l'adresse du carrossier.
- 4 devis (20 pts)	Devis 1 : **5 pts x (montant du devis le moins disant / montant du devis à noter**) Devis 2 : **5 pts x (montant du devis le moins disant / montant du devis à noter)** Devis 3 : **5 pts x (montant du devis le moins disant / montant du devis à noter)** Devis 4 : **5 pts x (montant du devis le moins disant / montant du devis à noter)**
- Coût gardiennage (2 pts)	**2 pts x (coût du gardiennage le moins disant / coût du gardiennage à noter), indiqué dans le bordereau de prix** Pour rappel, le coût du gardiennage est le coût entre l'établissement du devis et la décision des services du département, de faire réparer au delà de 5 jours ouvrés. C'est à dire : - pas de frais de gardiennage entre la prise du véhicule et l'établissement du devis + 5 jours ouvrés, - pas de frais de gardiennage entre l'acceptation du devis jusqu'à la fin de la réparation + 2 jours ouvrés - pas de frais de gardiennage entre le refus du devis + 2 jours ouvrés (le temps d'organiser la récupération)

2. Performance environnementale (16 %)	Valeur environnementale et développement durable, en fonction des réponses apportées dans le cadre réponse
- Utilisation des pièces issus du réemploi (gammes, fournisseur, disponibilité des pièces, etc.) (3 pts)	
- Mesures prises pour le traitement des déchets (3 pts)	
- Filière de traitement des déchets (fluides, peintures, pièces de carrosserie, pièces mécaniques, autres.…) (3 pts)	
- Calcul de la quantité de CO2 selon la calculette de l'ADEME pour les trajets entre l'atelier et le prestataire (7 pts)	**Calcul selon formule : Note 7x (meilleur résultat/résultat à noter)** Calcul de la quantité de CO2 selon la calculette de l'ADEME : https://agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/bureau/deplacements/calculer-emissions-carbone-trajets Les données utilisées pour le calcul seront celles du véhicule électrique. La distance retenue sera celle entre l'atelier du SERM (52 rue Léon Gaumont à Valence) et l'adresse du garage soumissionnaire. (distance Viamichelin)
3. Nombre de véhicules pouvant être pris en charge simultanément (4 %)	Nombre de véhicules pouvant être pris en charge simultanément par le prestataire sur une période de 5 jours ouvrés, à renseigner dans l'acte d'engagement **Calcul selon formule : 4 x (Nombre de véhicule de l'offre à noter / Nombre de véhicule maxi proposé)**
4. Optimisation des délais de prise en charge du véhicule (4 %)	Délai à renseigner dans l'acte d'engagement Délai plafond max : 2 jours ouvrés **Note = nombre de points x (délai le plus cours proposé / délai à noter)**
5. Optimisation des délais de remise des devis (4 %)	Délai à renseigner dans l'acte d'engagement Délai plafond max : 5 jours ouvrés **Note = nombre de points x (délai le plus cours proposé / délai à noter)**

Modalités de calcul des notes :

Les critères sont notés en pourcentage.
Les sous-critères sont notés en points

La note totale est notée sur **100,00**.

En cas d'égalité de note, après pondération, sera retenue l'offre qui aura obtenu la note la plus élevée du critère le plus important. En cas d'égalité de pondération entre 2 critères, on appliquera un calcul à 3 décimales.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.

	L’offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur
Offre inappropriée	L’offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l’acheteur.
Offre irrégulière	L’offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l’acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l’acheteur au contrat.

- **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

- **Justificatifs à fournir par l’attributaire :**

Avant notification du contrat, l’attributaire doit fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Attestation assurance RC	Attestation assurance RC
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Justificatif d'immatriculation	Justificatif d'immatriculation
Liste salariés étrangers soumis à autorisation de travail	Liste salariés étrangers soumis à autorisation de travail
Pouvoirs des personnes habilitées à engager la société	Si le signataire n'est pas le représentant légal de la société, le candidat produit les pouvoirs des personnes habilitées à l'engager juridiquement.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir, au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite sur le profil d’acheteur : https://marcel26.fr. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d’avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

En application du décret n°2018-251 du 6 avril 2018, la saisine de la juridiction peut se faire via l'application « Télérecours citoyens » figurant sur le site www.telerecours.fr ou adressés à :

Tribunal Administratif de Grenoble
2 place de Verdun
38022 Grenoble
Téléphone : 04 76 42 90 00
Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr
Télécopie : 04 76 51 89 44
Site internet : https://grenoble.tribunal-administratif.fr

UTILISATION DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL FOURNIES DANS LE CADRE DE LA PRÉSENTE CONSULTATION

1 Protection et confidentialité des informations :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques, en particulier celles à caractère industriel et commercial.

Toutes les données personnelles recueillies dans le cadre de la présente consultation seront protégées conformément aux normes de sécurité en vigueur notamment un accès restreint aux personnes autorisées.

2 Finalités du traitement des données :

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, relatif à la protection des données à caractère personnel (RGPD), les données personnelles collectées sont utilisées exclusivement pour les finalités suivantes :

Vérification de la conformité des candidatures et des offres présentées.Analyse des candidatures et des offres dans le cadre de la procédure de passation du marché.Suivi et traçabilité de la procédure de consultation.Exécution du contrat avec l'attributaire dans les conditions spécifiées dans le marché.

3 Communication des données à des tiers :

Les données personnelles ne seront communiquées à aucun tiers non habilité, sauf pour les besoins strictement liés aux finalités décrites ci-dessus. Si le traitement des données nécessite l'intervention de sous-traitants ou de prestataires externes, ceux-ci seront soumis aux mêmes obligations de confidentialité et de protection des données.

4 Utilisation des données à des fins de prospection :

Les adresses électroniques et autres coordonnées fournies par les candidats pourront être utilisées par l'acheteur pour des fins de prospection et d'actions de sourcing uniquement avec le consentement des intéressés. Ce consentement pourra être retiré à tout moment par les personnes concernées.

5 Droits des personnes concernées :

Conformément au RGPD, les personnes dont les données personnelles sont collectées disposent des droits suivants :

Droit d'accès : obtenir la confirmation que leurs données sont traitées, et accéder à ces données.Droit de rectification : demander la correction des données inexactes ou incomplètes.Droit à l'effacement : demander la suppression de leurs données, sous réserve des obligations légales de conservation.Droit d'opposition : s'opposer au traitement de leurs données pour des motifs légitimes.

Ces droits peuvent être exercés en contactant le service acheteur désigné dans le règlement de consultation, ou directement le Délégué à la Protection des Données (DPO) à l'adresse suivante : dpo@ladrome.fr.

En cas de difficulté, les personnes concernées peuvent également introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr) ou par voie postale à l'adresse suivante : CNIL, 3 place Fontenoy TSA 80715 75334 Paris Cedex.

6 Transferts internationaux de données :

Aucun transfert de données personnelles vers des pays en dehors de l'Union européenne ne sera effectué sans garantir un niveau de protection des données équivalent à celui en vigueur dans l'UE. Si un tel transfert devenait nécessaire, les opérateurs économiques en seraient informés au préalable, et leur consentement serait recueilli si requis par la loi.

7 Durée de conservation des données :

Les données personnelles seront conservées selon les durées prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique, et archivées conformément aux dispositions légales applicables, y compris les obligations de conservation pour des besoins de preuve ou de suivi. À l'issue de cette période, les données seront soit anonymisées, soit supprimées de manière sécurisée.

8 Mise à jour de la politique de protection des données :

Cette politique de protection des données sera revue régulièrement afin de s'assurer de sa conformité avec les évolutions législatives, réglementaires et les meilleures pratiques en matière de protection des données. Les mises à jour seront communiquées aux opérateurs économiques dans les meilleurs délais.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

Code de la commande publique et ses annexes (Legifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021